



LE KIT ASSO DE L'ÉLU·E

**En savoir plus
sur les associations.**

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF

Choisir
l'intérêt
général

CE QU'ON Y TROUVE



Des éléments chiffrés
pour **comprendre**
le rôle-clé des
associations dans
la vie locale

Des exemples
de **bonnes pratiques**

En tant qu'organisations sans but lucratif, les associations sont des acteurs phares de l'intérêt général et local. Le soutien et la reconnaissance des organisations collectives que sont les associations, portant des projets de citoyens est un enjeu démocratique important. La loi 1901 a consacré le principe d'association, qui lui-même ouvre sur la liberté de faire

collectif, la liberté de défendre ses idées, de porter un projet et de s'engager.

L'engagement au sein des activités associatives est générateur de nombreuses externalités positives pour la société, bien au-delà des 1,5 % estimés du PIB¹ que représenterait le bénévolat.

L'engagement associatif est facteur d'émancipation pour

les individus, permettant de développer des compétences formelles, ou non formelles, dans un cadre collectif.

Animatrices des territoires et actrices essentielles du lien social, les associations du territoire participent à lutter contre l'isolement social et renforce l'action de proximité, souvent de façon durable et accessible à tous.

¹ Chiffres clefs « les associations en France », Manifeste pour un Mouvement associatif, le Mouvement associatif

QUELQUES CHIFFRES POUR COMPRENDRE LE RÔLE DES ASSOCIATIONS

LA FORCE ASSOCIATIVE VISIBLE DANS TOUTES LES COMMUNES

1,5 millions d'associations en France dans toutes les communes

1 Français sur 2 est engagé dans une association

1,8 million de salariés

67 % des Français ont confiance dans les associations² comme acteur de la démocratie

LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES PAR LES COMMUNES

Les communes représentent 12 % des ressources associatives réparties à 11 % sur l'action sociale, humanitaire, santé, 23 % sur la culture, 16 % sur le sport et 9 % sur l'éducation, formation et insertion.

Les communes, groupements de communes et agglomérations soutiennent plus de la moitié des associations.³



LES PRIORITÉS DES CITOYENS À L'ÉGARD DU MAIRE

42 % → Maintenir et attirer des services de proximité

30 % → Lutter contre le chômage

17 % → Développer l'action culturelle et sportive

17 % → Développer les services pour les personnes âgées

Enquête sur les attentes municipales des Français, AMF, CEVIPOF, IPSOS, juin 2019

LA VIE ASSOCIATIVE EN VALEUR

Au-delà de ce que chaque association produit en termes de projets et de services rendus, les associations, dans leur diversité, sont des actrices incontournables d'un développement territorial plus solidaire :

→ Elles réveillent la démocratie en proposant des lieux d'expressions citoyennes, sans opposer démocratie représentative et participative, pour une démocratie plus vigoureuse et interactive qui sait s'enrichir de toutes les formes de participation.

→ Elles renforcent le lien social en offrant à tous les citoyens la capacité de discuter et d'agir en collectif et contribuent à l'émergence d'une société plus solidaire en capacité d'offrir une place à chacun, du local à l'international.

→ Elles humanisent l'économie en apportant des réponses pertinentes aux besoins sociaux pour construire une économie de demain plus durable et frugale, respectueuse des femmes et des hommes, et de l'environnement.



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AUSSI

Par leur modèle et leurs actions, les associations contribuent à la participation et l'accompagnement des citoyens et des collectivités, dans le changement sociétal et culturel que représente la transition écologique dans laquelle l'État et les collectivités territoriales se sont engagées.

² Baromètre de la confiance 2009 -2019 CEVIPOF

³ Le Paysage associatif français, Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau, Dalloz, 2023

CE QU'APPORTE LA VIE ASSOCIATIVE À UNE COMMUNE

BÂTISSEUR DE LA PAROLE COLLECTIVE DES HABITANTS

Les associations sont des lieux de regroupement citoyen, des lieux de citoyenneté participative en acte et les seuls espaces sans prérequis en termes d'âge ou de nationalité, des interlocuteurs qui structurent une parole collective, des garde-fous démocratiques. Leur légitimité est fondée sur la participation directe des individus, et sur la reconnaissance de leur action, car 87 % des Français considèrent les associations comme l'un des principaux acteurs d'une vie locale riche et dynamique sur le territoire⁴.

ACTIVATEUR DE LIEN SOCIAL

Les associations permettent de faire œuvre commune, d'inclure, animer, et aussi d'intégrer les nouveaux habitants.

EXPERT DE LA RÉPONSE AUX BESOINS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les associations élaborent les diagnostics et proposent des réponses aux besoins des habitants. Experts professionnels et politiques, elles veillent, alertent et disposent d'une expertise d'usage notamment par les services qu'elles proposent aux habitants. Elles sont également force de propositions pour la mise en œuvre de politiques publiques.

POURVOYEUR D'EMPLOI

Dans certaines communes, les associations et les structures de l'économie sociale et solidaire sont les derniers pourvoyeurs d'emplois, non délocalisables. Elles contribuent au maintien d'activités pour les habitants.

BOOSTER D'ATTRACTIVITÉ COMMUNALE

Sport, maison de retraite, repas à domicile, crèche, cours de musique, aide aux plus démunis, spectacles, la vie associative contribue largement à l'attractivité d'une commune.

VIVIER D'ENGAGEMENT POUR LES HABITANTS ET LES ENTREPRISES

À travers les missions bénévoles qu'elle propose, ou encore les volontaires qui s'engagent, la vie associative est un vivier d'engagement pour la commune et les autres acteurs présents sur la commune. Cela répond à l'idée partagée par 85 % des Français que la réponse aux défis locaux passe par une plus grande participation des habitants dans la prise de décision locale.⁵ Elles permettent également aux entreprises de s'engager en faveur de l'intérêt général par le mécénat.

Faire le choix du modèle associatif pour les services d'intérêt général, c'est :

→ Choisir un acteur qui ne poursuit pas un but lucratif

→ Choisir une gouvernance collective, bénévole et désintéressée

→ La garantie d'un service non délocalisable

→ Une accessibilité en termes de prix et de public

→ Ne pas « marchandiser » des services pour tous

→ Un partenaire connu et éprouvé des pouvoirs publics

⁴⁻⁵ Sondage IFOP pour le Mouvement associatif « Le bien-être territorial: Vivre sa citoyenneté sur son territoire », janvier 2020

RECONNAÎTRE ET SOUTENIR LE MODÈLE SPÉCIFIQUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le secteur associatif local est aussi un atout et un modèle alternatif à l'économie de marché lucrative. Il positionne l'individu en citoyen actif. **Il préserve les biens communs, et l'emploi dans les territoires. La richesse créée est réinvestie entièrement dans le projet au service de besoins locaux.**

Mettre en valeur les associations locales c'est soutenir ce modèle. C'est aussi participer à **réduire les inégalités** entre les métropoles et les territoires ruraux, et au sein des grandes villes entre les populations aisées et les populations vulnérables, car les services proposés par les associations sont adaptés aux besoins et aux ressources des habitants à la source de la création de ces projets associatifs. **Aujourd'hui, 60 % des structures sociales et médico-sociales, 65 % des clubs sportifs, 35 % des structures de loisirs, 18 % de l'enseignement, 15 % du secteur de la culture sont des associations⁶.**

L'économie sociale et solidaire, portée en nombre par les associations, offre des modèles de fonctionnement et de développement présentant les garanties pour répondre à ces enjeux de société.

Plus globalement, avec l'économie non lucrative, orientée sur le projet, gérée par des citoyens, la France



dispose d'un modèle particulier qui s'est développé à côté de l'État et face aux logiques de marché. L'économie non lucrative soutient notre système de santé, les services de proximité, nos loisirs et l'animation de nos territoires.

Mais la prédominance du prisme de la concurrence dans les politiques économiques européennes aujourd'hui en vigueur met à

mal les systèmes économiques basés sur la solidarité, l'entraide et la coopération. En cela, la commune doit être un soutien fort au secteur associatif de son territoire, car **ensemble ils sont les deux faces de l'action locale et de la valorisation du territoire. Une politique associative locale forte permet de recentrer la décision et la valorisation du territoire à une échelle plus humaine.**

⁶ La réalité des associations en chiffres, chiffres 2017 – Le paysage associatif français, Viviane Tchermonog et Lionel Prouteau

LES ASSOCIATIONS FACE À L'INFLATION

Le Mouvement associatif et Recherches et Solidarités ont mené une enquête en février 2023 afin de rendre compte des effets de l'inflation sur les associations.

L'actualité récente avec l'appel des Restos du cœur ou bien encore de près d'un millier d'acteurs associatifs auprès de la première ministre pour alerter sur la place du monde associatif illustre les difficultés du secteur liées à l'inflation. Que cela concerne l'augmentation des charges, les répercussions sur les bénévoles ou les bénéficiaires, les associations tirent la sonnette d'alarme sur une situation insoutenable pour bon nombre d'entre elles.

Des incertitudes à tous les niveaux

Un des premiers enseignements de l'étude est sans aucun doute que, si toutes les associations ne sont pas concernées de la même manière par l'inflation, elles sont toutes exposées par ses effets à différents niveaux. Par exemple, les plus petites associations, qui fonctionnent davantage avec des bénévoles sont particulièrement inquiètes sur la manière dont l'inflation va agir sur les bénévoles ou les adhérents. À l'inverse, les associations de tailles plus importantes, qui fonctionnent avec davantage de salariés auront des craintes sur la hausse des charges. De manière générale, un tiers des associations ont eu un résultat financier inférieur à leur prévision.

Ces chiffres s'expliquent à la fois par la hausse des prix, l'impact de l'inflation sur les adhérents, la hausse du coût de l'énergie, mais aussi la hausse des salaires pour les associations employeuses. Autant d'éléments sur lesquelles les associations peinent à trouver des perspectives pour l'année 2023. Ainsi, 60 % d'entre elles expriment des craintes pour l'année en cours dont 28 % mentionnent de graves préoccupations (14 %), des choix difficiles à faire (10 %) ou bien encore le risque de cessation d'activité (4 %).

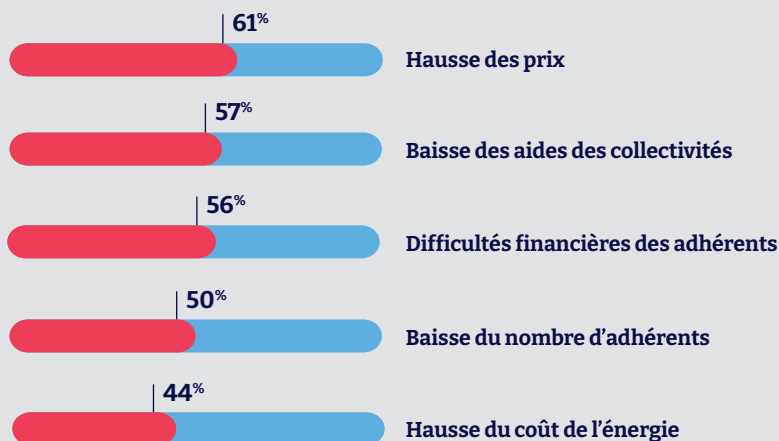
En d'autres termes, l'inflation génère de l'incertitude particulièrement forte sur les associations en impactant à la fois leurs activités et leur santé financière. Une association de loisirs témoigne « *C'est la 1^{re} année où nous n'avons aucune vision de la réalisation du budget 2023. Il y a tellement d'incertitudes sur plusieurs paramètres que nous ne pouvons pas faire de projection. On avance au jour le jour.* »



1 asso sur 3

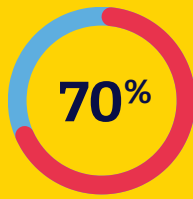
a eu en 2022 un résultat financier inférieur à ses prévisions

TOP 5 des éléments qui ont une incidence sur la santé financière des associations

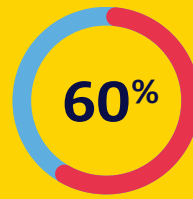


LES ASSOCIATIONS FACE À L'INFLATION

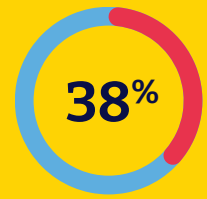
DES IMPACTS SUR LES ÉQUIPES ET LES ACTIVITÉS



des associations constatent des conséquences sur le comportement des adhérents



des associations constatent des conséquences sur le comportement des bénévoles



des associations ont dû adapter et/ou annuler des activités du fait de l'inflation

Comment répondre à l'inflation ?

L'enquête a révélé une forme de cercle vicieux pour les associations dans les stratégies qu'elles peuvent mettre en place pour répondre à l'inflation. En effet, une des solutions pour assumer la hausse des charges passe par l'augmentation du prix de certaines de leurs activités. Une association de loisirs explique par exemple : « Nous proposons des repas à prix coûtant, leur prix va augmenter mécaniquement. Les prestataires augmentent tous leurs tarifs. » Pourtant, les bénéficiaires de ces actions sont déjà concernés par l'inflation. Comme le montre l'étude, 70 % des associations s'inquiètent des conséquences de l'inflation sur le comportement de leurs usagers.

Dès lors, les associations sont prises en tenaille dans une adéquation impossible à tenir : augmenter leurs recettes du fait de la hausse des charges sans pour autant que cela n'ait un effet néfaste sur les adhérents... qui sont eux-mêmes parfois parmi les premiers concernés par l'inflation ! Il y a là un risque qu'à terme, les adhérents se détournent des associations.

Afin de répondre à ces problématiques, plusieurs pistes d'actions politiques pourraient

permettre de soulager les associations dans cette nouvelle crise. Tout d'abord, intervenir auprès des associations employeuses pour leur permettre de faire face aux augmentations nécessaires de salaires et aux besoins de recrutement (prise en compte des revalorisations salariales dans les conventions avec les financeurs publics, revalorisation du montant des postes Fonjep, suppression de la taxe sur les salaires...). Ensuite, en renforçant l'aide aux bénévoles en transformant la réduction d'impôt pour les frais de déplacement des bénévoles associatifs en crédit d'impôts. La possibilité pour les collectivités d'exonérer les associations de la taxe d'habitation quand elles en payent permettrait également d'alléger en partie les dépenses couvertes par les associations. Enfin, en réaffirmant la subvention comme mode de soutien aux activités associatives tout en tenant compte de l'inflation dans les moyens alloués, afin d'éviter qu'elles ne fassent peser l'augmentation des charges sur leurs bénéficiaires.

DES DISPOSITIFS D'AIDES MÉCONNUS OU NON MOBILISÉS



1 asso sur 2

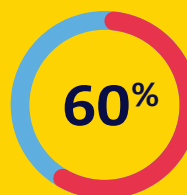
indique ne pas connaître ces aides



des associations déclarent bénéficier de protections tarifaires face à la hausse des prix de l'énergie

DES CRAINTES QUANT AUX PERSPECTIVES À VENIR

Des associations expriment



- des craintes à court terme (32%)
- de graves préoccupations (14%)
- des choix difficiles à faire (10%)
- le risque d'une cessation d'activités (4%)

Enquête réalisée par Recherches&Solidarités pour Le Mouvement associatif du 2 au 28 février 2023 auprès de 2789 responsables associatifs.